



Commune de KANFEN
Département de la Moselle
Arrondissement de THIONVILLE-EST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} février 2010 à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**

Séance du 1^{er} février 2010

Présents : Messieurs, Roland DI BARTOLOMEO, Didier NICLOUX, Christophe THILL, Alain DURRINGER, Walter BELLOFATTO, Monsieur Pascal BORRE, Mademoiselle Isabelle RENOIR, Mesdames Valérie DECKER, Nicole GREFF, Agnès REGNIER, Yolande KIEFFER, Sandrine SCHEID.

Excusés : Monsieur Didier KAIZER qui a donné procuration à Monsieur Pascal BORRE, Madame Stéphanie LAUR qui a donné procuration à Monsieur Christophe THILL

Date de la convocation : 26 janvier 2010

Date d'affichage : 26 janvier 2010

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Secrétaire de séance : Mademoiselle Isabelle RENOIR

**POINT N° 1 : Compte rendu annuel 2009 (CRAC) de la SODEVAM
pour la construction de l'école maternelle et du
périscolaire de KANFEN
Visée le 3 février 2010**

Rapporteur : Monsieur Walter BELLOFATTO

Conformément à la législation en vigueur, la SODEVAM, concessionnaire, doit adresser à la commune de KANFEN, pour approbation par le Conseil Municipal, son compte rendu annuel pour l'exercice 2009, en ce qui concerne l'aménagement de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire de KANFEN.

Le rapport énoncé qui reprend les indications techniques et financières concernant l'aménagement de l'école maternelle et l'accueil périscolaire a été mis à la disposition de l'assemblée délibérante qui a pu librement le consulter.

Le Conseil Municipal **prend acte et approuve** le rapport annuel de la SODEVAM pour l'exercice 2009.

POINT N° 2 : Rapport annuel 2008 du service des Eaux de la ville de Thionville

Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Madame Sandrine SCHEID

Conformément au décret n° 2007-675 du 32 mai 2007 pris pour l'application de l'article L 2220-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Eaux de la ville de Thionville, nous a fait parvenir son compte rendu annuel de l'année 2008.

Ce rapport annuel qui reprend le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2008 a été mis à la disposition de l'assemblée délibérante qui a pu librement le consulter.

Le Conseil Municipal **prend acte et approuve** le rapport annuel du Service des Eaux de Thionville.

POINT N° 3 : Modification de la Régie Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Madame Agnès REGNIER

Par délibération en date du 17 juin 2008, le Conseil Municipal a donné son accord à la mise en place d'une régie municipale afin de permettre aux services municipaux d'accepter l'encaissement en espèces ou par chèques des produits suivants :

- Dons divers
- Ventes de bois aux affouagistes
- Participation à des voyages ou sorties organisés par la commune

Pour permettre l'encaissement d'autres produits, il est proposé au Conseil Municipal d'étendre le champ d'intervention de la régie municipale au versement ci-après

- Encarts publicitaires
- Menus produits forestiers
- Concessions de cimetières
- Amendes pour dépôt sauvage d'ordures
- Produits liés à l'exploitation du SPANC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** un avenant à la délibération de création d'une régie municipale afin d'y inclure les produits sus mentionnés.

POINT N° 4 : Convention de déneigement

Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur Pascal BORRE

Le déneigement de notre commune est actuellement assuré par les services du Conseil Général de la Moselle pour les routes départementales qui traversent notre localité et par les ouvriers communaux pour les autres rues.

Si le service assuré par les services municipaux est satisfaisant pour les faibles chutes de neige, il devient problématique lorsque l'enneigement est important comme ce fut le cas très récemment.

L'entreprise EURL CHP transport – Philippe CHOLLOT de Rochonvillers, qui assure une prestation de déneigement pour d'autres communes, a fait une offre de prix pour le déneigement. La prestation est facturée 60,00 € par heure d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'approuver** la prestation de déneigement proposée par Monsieur Philippe CHOLLOT de Rochonvillers,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise concernée.

**POINT N° 5 : Location du hangar appartenant à Monsieur KAYSEN
Marcel**

Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur Didier NICLOUX

Les services communaux sont actuellement confrontés au problème de stockage de matériel lié au réaménagement futur des ateliers municipaux.

En outre, il est également nécessaire de trouver un abri pour le véhicule des sapeurs pompiers que la commune a récupéré et qui est utilisé par le personnel communal.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire a contacté Monsieur Marcel KAYSEN qui dispose d'un hangar situé rue de Lorraine et qui est actuellement inoccupé. Ce dernier a accepté de louer cet entrepôt moyennant un loyer mensuel de 30,00 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail précaire d'un an entre la commune et Monsieur Marcel KAYSEN avec effet au 1^{er} février 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'autoriser** la location du hangar appartenant à Monsieur Marcel KAYSEN,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail précaire d'un an renouvelable par tacite reconduction moyennant un loyer de 30,00 € par mois.

POINT N° 6 : Subvention pour classes transplantées Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur Christophe THILL

Le Conseil Municipal est informé que monsieur le Directeur de l'école primaire sollicite une subvention exceptionnelle de la commune pour permettre aux enfants du cours moyen d'effectuer une sortie pédagogique à AGDE au 24 au 29 mai 2010.

Ce projet concerne 23 élèves et le coût du séjour, qui comprend les prestations ci-après, s'élève à 375,00 € par enfant :

- l'hébergement en pension complète,
- le transport,
- l'encadrement permanent par un animateur du centre,
- l'assurance et l'assistance aux élèves

Pour le financement de ce projet, diverses subventions ont été sollicitées, auprès des organismes ci-après pour un montant prévisionnel de

- 50,00 € par l'Association des Parents d'élèves,
- 42,50 € par le Conseil Général de la Moselle,
- 20,00 € par la coopérative scolaire,

Soit au total 112,50 €

Le coût résiduel, déduction faite de ces subventions, à la charge des familles s'élève donc à 262,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention,

- **d'accepter** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8,50 € par jour et par enfant au titre de la participation de la commune à la sortie des enfants du cours moyen à Agde.

POINT N° 7 : Etude de faisabilité pour l'aménagement de la mairie Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi du 2005 et le décret 2006-555 du 17 mai 2006 obligent les collectivités locales à réaliser avant le 1^{er} février 2015, des travaux relatifs à l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics.

L'actuelle mairie n'étant pas accessible aux personnes handicapées, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer des travaux d'extension du bâtiment en procédant à la couverture de la cour arrière qui pourrait devenir la nouvelle salle du conseil et également salle des mariages.

L'accès à ces salles et aux services administratifs s'effectueraient par la rue de la Liberté.

Avant d'entreprendre les travaux, il est nécessaire réaliser une étude de faisabilité du projet qui portera non seulement sur la construction des salles mais également sur la faisabilité technique et financière.

Monsieur THIES Fabrice, architecte DPLG, installé à Thionville, a fait une offre de prix pour la réalisation de cette étude de faisabilité pour un montant de 4.800,00 €H.T. soit 5.740,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** l'étude de faisabilité du projet,
- **de retenir** Monsieur THEIS Fabrice pour la réalisation de cette étude,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis avec l'architecte.

POINT N° 8 : Tarifs des concessions de cimetière Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur Pascal BORRE

Par délibération en date du 27 octobre 2008, le Conseil Municipal a fixé le tarif des différentes concessions du cimetière communal.

Dans la même délibération, il a été convenu d'indexer annuellement le tarif de ces concessions sur l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de chaque année,

Pour l'année 2010, l'augmentation des loyers est de 0,32 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2010 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après

COLUMBARIUM	TARIFS 2009	TARIF 2010
Concession trentenaire (ancien columbarium)	1.343,50 euros	1.347,80 euros
Concession trentenaire (nouveau columbarium)	1.932,00 euros	1.938,18 euros
CIMETIERE		
Concession trentenaire tombe simple 2 places	61,77 euros	61,97 euros
Concession trentenaire tombe simple 3 places	82,36 euros	82,63 euros
Concession cinquantenaire tombe simple 2 places	82,36 euros	82,63 euros
Concession cinquantenaire tombe simple 3 places	123,54 euros	123,94 euros
Concession trentenaire tombe double 4 places	92,66 euros	92,96 euros
Concession trentenaire tombe double 6 places	144,13 euros	144,60 euros
Concession cinquantenaire tombe double 4 places	133,84 euros	134,27 euros
Concession cinquantenaire tombe double 6 places	195,60 euros	196,23 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** le tarif des concessions pour l'année 2010, comme déterminé dans le tableau ci-dessus.

POINT N° 9 : Travaux d'effacement des réseaux aériens – programme 2010

Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur Didier NICLOUX

Vu le projet établi par la cellule technique de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, relatif aux travaux d'effacement de réseaux pour le programme 2010, qui concerne la 2^{ème} tranche de la rue de Gaulle et la 1^{ère} tranche de la rue Schuman, le tout pour un montant estimé de 284.700,00 € HT soit 340.501,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** cette opération de travaux qui sera inscrite au budget 2010 dans le cadre du plan de financement ci-après,
- **de confier** la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCCE,

Il est précisé que cette opération a déjà été retenue par le Conseil Général de la Moselle dans le cadre du PACTE 57 et a obtenu les subventionnements s'y rapportant.

Plan de financement

Montant H.T. 284.700,00 €	E.R.A. : Programme 2010		
	2 ^{ème} tranche rue de Gaulle – 1 ^{ère} tranche rue Schuman		
Montant TTC 340.501,20 €	H.T.	T.V.A	T.T.C
CCCE	60.800,00 €		60.800,00 €
Conseil Général Pacte 57	20.000,00 €		20.000,00 €
Dotation Conseiller général	7.530,00 €		7.530 €
Dotation commission d'Arrondissement	15.000,00 €		15.000,00 €
Commune	181.370,00 €	55.801,20 €	237.171,20 €
	284.700,00 €	55.801,20 €	340.501,20 €

POINT N° 10: Demande de subvention au titre des amendes de police Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal est informé que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative au produit des amendes de police pour financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'inscrire au budget primitif pour l'exercice 2010, un crédit de 7.732,00 € H.T. soit 9.247.47 € T.T.C. pour la réalisation de parkings.

Il est donc proposé de solliciter une telle aide au profit de travaux de création de parkings de stationnement rue de Zoufftgen et dans le lotissement de Cantevanne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **décider** d'affecter des crédits pour un montant de 9.247.47 € T.T.C. pour la réalisation des parkings rue de Zoufftgen et dans le lotissement de Cantevanne.
- **solliciter** le bénéfice de la dotation relative au produit des amendes de police au profit de ces opérations.
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier de demande de subventions afférent à ces opérations.

POINT N° 11: Changement de dénomination de rue

Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur Roland DI BARTOLOMEO

La commune de ENTRANGE a alerté notre commune sur des confusions existantes entre la rue de la Forêt située à Kanfen-sous-bois et une rue d'ENTRANGE qui porte le même nom.

Afin de mettre fin à ces risques de confusions qui entraînent notamment des erreurs d'orientation du courrier, il a été proposé aux riverains de la rue de la Forêt à Kanfen-sous-bois de changer la dénomination de la rue.

La consultation qui a eu lieu au cours du mois de janvier fait apparaître que ces riverains proposent de dénommer cette rue « rue de Sainte Barbe » et ce compte tenu du passé historique lié à l'exploitation de la mine Charles Ferdinand dont l'entrée se trouve à proximité de cette rue.

Sainte Barbe était la patronne des mineurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'adopter** cette nouvelle dénomination.

**POINT N° 12: Demande de subvention pour l'Association « Eclos »
Visée le 3 février 2010**

Rapporteur : Monsieur Christophe THILL

L'Association « Eclos » qui gère le périscolaire à KANFEN a présenté son budget prévisionnel pour l'année 2010.

Le budget s'élève à 104.473,72 € incluant la subvention municipale de 37.398,32 €.

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement, l'Association demande à la commune de lui verser un acompte de 80% sur cette subvention qui sera soumise à la décision du Conseil Municipal lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** le versement de cet acompte de 80% soit une somme arrondie à 29.000,00 €.

POINT N° 13 : Convention de maîtrise d'œuvre déléguée pour la réalisation d'un parc de covoiturage et d'un terrain de tennis

Visée le 3 février 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 21 décembre 2009, le conseil municipal a donné son accord à la réalisation d'un parking de covoiturage à l'entrée de Kanfen.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de réalisation d'une ZAC sur la zone EST, il a été envisagé de construire un second terrain de tennis.

Considérant l'urgence de la réalisation de ces deux équipements, il est proposé au conseil municipal de sortir ces réalisations de l'étude d'aménagement de la ZAC et de lancer très rapidement une étude de faisabilité pour la réalisation du parking de covoiturage et du terrain de tennis.

Le bureau d'études INFRA SERVICES qui travaille actuellement sur la réalisation de la ZAC a fait une offre de prix pour la maîtrise d'œuvre de ces deux ouvrages.

Le montant des honoraires s'élève forfaitairement à 19.000 € HT avec une clause d'incitation à la réduction des coûts des travaux correspondant à 20% de l'écart constaté entre les montants de travaux et l'estimation stade AVP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** la réalisation de ces travaux,
- **de retenir** le bureau d'études INFRA SERVICES pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations pour un montant de **19.000 € HT** avec la clause d'incitation susmentionnée,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société retenue.